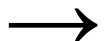


## PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

Merci de vous munir des **pièces originales**, les copies seront faites à l'Etude

### **\* CONCERNANT LE DEFUNT :**

- DEUX extraits d'acte de décès (**original**)
- livret de famille du défunt (**apporter l'original la photocopie sera faite à l'Etude**)  
(si plusieurs mariages fournir les anciens livrets de famille ou une copie – ou jugement de divorce le cas échéant)
- copie de pièce d'identité (et du conjoint éventuel)
- contrat de mariage du défunt, le cas échéant, **ou du changement de régime matrimonial**
- copie du jugement de divorce du défunt, le cas échéant
- donation entre époux ou testament
- titres de propriété de tous les biens immobiliers  
(biens communs et (ou) biens propres)
- biens recueillis par succession ou donation par la personne décédée et / ou son époux survivant :
  - . donation : copie de l'acte de donation et relevé du compte ouvert chez le notaire
  - . succession : copie de la déclaration de succession, attestation immobilière et copie du relevé du compte ouvert chez le notaire ayant réglé la succession
  - \* Si les biens recueillis par succession ou donation ont été vendus ► fournir le justificatif des sommes encaissées ou remployées dans l'acquisition d'un autre bien
- évaluation(s) de(s) immeuble(s) faite(s) par un professionnel (notaire ou agence) : 2 évaluations minimum par bien(s)
- nom et adresses du syndic de copropriété (si bien en copropriété) ou de l'association syndicale (si bien dépendant d'un lotissement)
- contrat de location si biens loués avec dernière quittance de loyer
- si véhicule(s) : fournir la ou les carte(s) grise(s)  
(dans le cas d'un couple marié sous le régime de la communauté fournir la carte grise si celle-ci est au nom du conjoint survivant)
- nom et adresse de l'employeur du défunt (le cas échéant)
- **pour les comptes bancaires :**
  - Fournir le nom et adresse des banques ainsi qu'un **état de synthèse adressé par la banque, s'il en existe, ou, à défaut, le dernier relevé bancaire de tous les comptes ou livrets dont était titulaire le défunt**  
(dans le cas d'un couple marié sous le régime de la communauté fournir également un RIB ou relevé de tous les comptes ou livrets ouverts au nom du défunt et de son conjoint, et au seul nom du conjoint survivant)
  - Fournir tout document relatif au contrat d'assurance-vie souscrit par le défunt et par le conjoint
  - nom et adresse des organismes de retraite dont bénéficiait le défunt  
(avec n° adhérent ou allocataire)
  - nom et adresse des organismes de prêts si emprunts  
(dans le cas d'un couple marié sous le régime de la communauté fournir également lesdits renseignements si emprunt au nom du défunt et du conjoint survivant et au seul nom du conjoint survivant)
  - facture des pompes funèbres
- adresse perception du défunt



► **derniers avis d'impositions :**

- . sur les revenus + CSG
- . taxes foncières (de tous les biens immobiliers propres ou communs)
- . taxe d'habitation (de tous les biens immobiliers propres ou communs)
- . IFI

- si donation de somme d'argent ou biens immobiliers faite soit par acte notarié ou don manuel par le défunt - ou par le(s) parent(s) ► fournir les justificatifs

**\* CONCERNANT LE(S) HERITIER(S) :**

- copie de la pièce d'identité (**apporter l'original la photocopie sera faite à l'Etude**)
- adresse, profession et coordonnées téléphoniques
- si marié (ou si l'héritier a des enfants) : livret(s) de famille (**apporter l'original la photocopie sera faite à l'Etude**)
- si divorcé : copie du jugement de divorce ou copie du livret de famille mentionnant le divorce
- copie du contrat de mariage ou de la convention de PACS
- si donation (somme d'argent ou biens immobiliers) faite soit par acte notarié ou don manuel par le défunt - ou par le(s) parent(s) ► fournir les justificatifs
- RELEVÉ d'IDENTITE BANCAIRE signé au dos

**\* Lors du rendez-vous d'ouverture du dossier de succession, une provision sur frais vous sera demandée (entre 250,00 € et 500,00 €)**